

CONTACTS :

Nanterre, le 19 mai 2021

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@edital.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

Le Maire de Nanterre se félicite d'avoir été entendu : 17 policiers supplémentaires affectés au commissariat de Nanterre.

La mairie de Nanterre a été informée de l'arrivée de 17 policiers supplémentaires au commissariat. Cette décision fait suite à la demande du maire de Nanterre au Préfet des Hauts-de-Seine d'un renforcement des effectifs de police sur la ville, après une baisse régulière ces dernières années.

Dans son intervention auprès du Préfet, Patrick Jarry déplorait une baisse assez nette des effectifs de police nationale sur la ville. Cette évolution était assez incompréhensible quand on sait que la ville est en développement constant, tant ben nombre d'habitants qu'en flux de passages sur la ville.

Cette arrivée de 17 nouveaux policiers va renforcer la bonne intelligence avec laquelle la Municipalité et la Police nationale travaillent et se coordonnent. En témoigne notamment le dispositif de vidéo-protection mis en place par la Ville qui compte à ce jour 56 caméras sur son territoire. Ce dispositif va être renforcé avec la pose de 10 caméras supplémentaires par an. A Nanterre, ces caméras de la commune sont directement liées au commissariat de police, ce qui permet leur exploitation en temps réel pour les besoins d'enquête.

Au-delà de ces dispositions, et bien que la sécurité relève d'un pouvoir régalién et constitue l'une des premières missions de l'Etat, la Municipalité se sent totalement concernée par cette préoccupation. Dans cet esprit, l'action de la ville en la matière s'appuie sur trois volets : la prévention, la médiation et la verbalisation des infractions relevant des pouvoirs de police du Maire.

Le programme municipal prévoit également le développement de la Brigade de lutte contre les incivilités avec 25 postes d'agents de la filière Police municipale et 25 postes d'agents de

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editia.fr

06 18 12 74 59

Pierre SAINT-GAL

Chef de cabinet

Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29 / 06 21 31 16 03

surveillance de la voie publique (ASVP). Cette structuration permettra à la Brigade d'intervenir plus efficacement sur les incivilités en complément de la Police Nationale. Elle vient par ailleurs compléter l'action des agents de tranquillité publique au nombre de 24 ainsi que celle des 14 médiateurs de nuit.

Pour autant, et bien que les recrutements soient engagés avec tous les moyens nécessaires, la commune a, à l'image de bien d'autres collectivités, des difficultés à recruter. Malgré ce constat, l'ambition de la Municipalité en la matière demeure intacte pour rendre cet engagement concret et parvenir, dans un premier temps et d'ici la fin de l'année, à constituer une équipe composée de 10 agents supplémentaires.

Dans ce contexte, le Maire de Nanterre ne s'expliquait pas que les effectifs des forces de l'ordre soient en baisse depuis plusieurs années, raison pour laquelle il a demandé le renforcement des effectifs de Police nationale déployés sur le territoire de Nanterre permettant ainsi d'augmenter les moyens d'enquête afin d'accroître le nombre de faits élucidés mais aussi d'effectuer un travail de proximité avec des agents qui soient visibles dans l'espace public et au contact de la population.

Si la dotation de 17 agents supplémentaires rattachés au commissariat de Nanterre constitue une nouvelle qui va dans le bon sens et qui est accueillie favorablement par la Municipalité, cette dernière restera évidemment vigilante sur ce point.